

SEANCE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2016

Président : M. Cédric VINCENT
Vice-président e : Mme Bénédicte MARMY
Secrétaire : Mme Olga VILLARRUBIA
Membres : M. Christian FLURY, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, Mme Laure GRIVET, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Alain MATHIEU, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN

Excusés :

Mme Bénédicte MARMY, M. Eric MAUGUÉ, M. Bruno REOLON

Assistent à la séance : M. Stéphane LORENZINI, Maire
M. Damien BONFANTI,
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. Thierry BRUNIER, en remplacement de M. Roger GOLAY (MCG), démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Aménagement de la promenade des Crêtes - Crédit d'investissement (Fr. 7'445'000.--) (076-16.12) **p. 561** **Entrée en matière**
 - b) Chemin de l'Adret - Collecteur séparatif - Crédit d'investissement (Fr. 2'997'000.--) (077-16.12) **p. 562** **Entrée en matière**

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

- c) Stade des Fraisiers - Remplacement de la pelouse synthétique - Crédit d'investissement (Fr. 700'000.--) (078-16.12) **p. 562** **Entrée en matière**
- d) Préavis au projet de plan localisé de quartier 29 990-543 situé entre le chemin des Maisonnettes et l'avenue Louis-Bertrand (079-16.12) **p. 562** **Entrée en matière**
- e) Immeuble Carrare - Avenue du Cimetière - Création d'un point de récupération enterré - Crédit d'investissement (Fr. 191'000.-) (080-16.12) **p. 563** **Entrée en matière**
- 8) Projets de délibération du Conseil municipal**
- a) Projet de délibération du groupe MCG « Création d'une commission du « mérite » **p. 563** **Entrée en matière**
- 9) Commission conjointe de l'administration et des affaires économiques et des travaux et constructions - Séance du 21 novembre 2016 – Rapporteur : M. Michele COLLEONI**
Motion du groupe Socialiste « Lutter contre la sous-enchère salariale et améliorer la protection des travailleurs » **p. 564** **Vote**
- 10) Commission des travaux et constructions – Séance du 28 novembre 2016 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Chemin du Bac – Tronçon Maisonnettes / Fort-de-l'Ecluse – Mise en séparatif et réfection de la chaussée – Crédit d'investissement (Fr. 907'000.—) (072-16.11) **p. 573** **Arrêté**
- b) Avenue du Plateau – Mise en séparatif et réfection de la chaussée -Crédit d'investissement (Fr. 2'315'000.—) (073-16.11) **p. 575** **Arrêté**
- c) Mairie de Lancy – Rénovation partielle du bâtiment – Crédit d'étude (Fr. 120'000.—) (074-16.11) **p. 576** **Arrêté**
- d) Divers
- 11) Commission de la sécurité - Séance du 8 novembre 2016 - Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**
- a) Bilan sécuritaire de la piscine de Marignac **p. 577** **Information**
- b) Bilan de l'exercice combiné du 8 octobre 2016 **p. 578** **Information**
- c) Présentation de la CICO **p. 579** **Information**
- d) Divers
- 12) Commission de l'administration et des affaires économiques – Séance du 21 novembre 2016 - Rapporteur : M. Michele COLLEONI**
- a) Présentation du groupe COTY **p. 580** **Information**
- b) Divers
- 13) Commission sociale - Séance du 29 novembre 2016 - Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI**
- a) Présentation des activités des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) sur la commune de Lancy **p. 581** **Information**
- b) Point de situation sur l'accueil des migrants **p. 582** **Information**
- c) Présentation du plan canicule **p. 583** **Information**
- d) Divers
- 14) Commission de la culture - Séance du 30 novembre 2016 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
Visite de la médiathèque de Thonon **p. 583** **Information**

Séance ordinaire du 22 décembre 2016**15) Commission de la culture - Séance du 5 décembre 2016 -****Rapporteur : M. Steeve RAY**

- a) Projet de médiathèque au Mégaron – Etape 2 **p. 585** **Information**
- b) Programmation 2017 de la Villa Bernasconi **p. 586** **Information**
- c) Divers

16) Commission du développement durable –**Séance du 7 décembre 2016 - Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**

- a) Accessibilité universelle à Lancy – résultats de l’audit **p. 588** **Information**
- b) Forêts – Coupes et abattages de sécurisation **p. 589** **Information**
- c) Divers

17) Propositions individuelles et questions**p. 590****18) Questions du public****Annexe**

* * * * *

M. VINCENT : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je vous salue. Je salue le Maire, M. LORENZINI, les Conseillers administratifs, M. BONFANTI et M. RENEVEY, notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, et notre secrétaire du Conseil municipal, Mme CRISAFULLI. Je salue le public, les employés municipaux et les médias.

Avant de commencer notre séance, je dois excuser M. MAUGUÉ, Mme MARMY et M. REOLON.

Pour votre information, notre vice-Présidente, Mme MARMY, avait fait un petit caprice lors de la dernière séance du Bureau et voulait absolument manger du chocolat ce soir et casser une marmite. Je me suis donc décarcassé pour trouver une marmite, que l’on cassera après le Conseil municipal, mais Mme MARMY étant malade, elle n’en profitera pas. Je demanderai au PDC de lui amener un petit paquet pour qu’elle se porte mieux.

1) PRESTATION DE SERMENT DE M. THIERRY BRUNIER, EN REMPLACEMENT DE M. ROGER GOLAY (MCG), DEMISSIONNAIRE

M. VINCENT : je passe la parole à notre Secrétaire pour la lecture de la lettre du service des votations et élections.

Mme VILLARRUBIA :

« *Madame, Monsieur,*

Pour faire suite à la démission de Monsieur Roger GOLAY du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Thierry BRUNIER accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Joséphine Aloia
Adjointe au chef de service »*

M. VINCENT : je demande à M. BRUNIER de venir devant nous. Pour votre information, M. BRUNIER a demandé s'il était possible de faire une photo pendant cette prestation de serment. Notre Secrétaire générale ayant donné son accord, une photo sera prise par M. FLURY.

M. BRUNIER, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

L'assemblée se lève.

M. VINCENT :

« « Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. BRUNIER : je le jure.

M. VINCENT : je vous invite à prendre la place que M. GOLAY a laissée vacante.

L'assemblée applaudit.

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Mme GILLIERON : une petite coquille en page 535, l'avant-dernière ligne, il faudrait corriger « (...) entre la collectivité, donc les associations **et le politique** » pour comprendre le sens de la phrase.

Le procès-verbal est approuvé avec cette modification.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

M. VINCENT : vous êtes ce soir 33 conseillers municipaux, la majorité sera donc à 17.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. VINCENT : nous avons reçu une lettre de la Fondation Lancy médias qui nous remet une copie du courrier de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance que Mme VILLARRUBIA va nous lire.

Mme VILLARRUBIA :

« Concerne : Exercice 2015

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance des documents reçus relatifs à l'exercice susmentionné et avons l'avantage de vous informer qu'ils ne suscitent pas de remarques particulières de notre part.

Nous profitons de cette occasion pour vous demander de désigner un 7^{ème} membre au sein du Conseil de fondation, conformément à l'art. 12 des statuts de la Fondation, et de procéder ensuite à son inscription au Registre du commerce.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

*Mohamed Handous, Juriste
Olivier Cessens, Contrôleur senior »*

M. VINCENT : un commentaire par rapport à ce courrier. Nous attendrons le prochain Conseil municipal pour donner suite à ce courrier lors duquel le PLR fera une proposition puisque, sauf erreur de ma part, cette place revient au PLR.

5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LORENZINI : j'ai plusieurs communications. La première pour vous dire que, conformément à une demande qui avait été faite ici même, nous avons à nouveau fait la demande pour obtenir la pose d'un miroir sur la route du Grand-Lancy, au débouché du chemin des Courtillets. Il avait été évoqué ici même que ces demandes de pose de miroir étaient de compétence communale. Il s'avère que c'est le cas uniquement sur les routes communales, la route du Grand-Lancy étant cantonale, cela reste de compétence cantonale. Nous avons donc à nouveau adressé une demande et nous avons reçu une nouvelle réponse de non-entrée en matière, toujours pour les mêmes arguments, à savoir que la visibilité à gauche au débouché du chemin des Courtillets sur la route du Grand-Lancy n'est pas optimale, elle n'est pas non plus mauvaise. D'autre part, nous rappelons que le miroir ne constitue pas la panacée, ils sont peu utilisables en hiver. En gros, ils ne veulent pas entrer en matière pour la pose d'un miroir.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Deuxième élément pour vous dire que, toujours suite à une demande ici posée, nous avons demandé à la Poste de bien vouloir poser une boîte postale dans le quartier de la Chapelle, ce qui a été fait assez rapidement et nous remercions pour cela la Poste.

Enfin, je crois que certaines personnes aimeraient avoir des informations sur le nouveau nom qui a été donné à Feu le Mégaron : suite au sondage réalisé via le Contrat de quartier, qui a fait ressortir un grand nombre de propositions, le Conseil administratif a décidé de nommer ce lieu « Espace Palettes », dans le but de localiser l'endroit, qu'il ait une assise plus large, et de ne pas personnaliser cet endroit, puisqu'il y avait un certain nombre de propositions d'attribuer le nom de personnes, ce qui n'a pas été retenu. Par contre, il est prévu que, à l'intérieur de ce lieu, la salle polyvalente qui sera notamment mise à la disposition de la population puisse porter le nom de salle « Michel Simon ».

M. BONFANTI : deux communications. La première pour répondre à l'interrogation de M. AESCHBACHER lors de la séance du Conseil municipal qui a eu lieu en octobre concernant le véhicule Mobility qui est actuellement sur le parking de la Mairie. Quelques statistiques : de janvier à septembre, 92 trajets ont été effectués par ce véhicule pour un total de plus de 9000 km, le nombre de trajets mensuel varie de 28 à 41 trajets, et le mois qui a eu le plus de trajets a été le mois de juillet avec plus de 1300 km effectués avec ce véhicule.

Une deuxième communication pour les élus de la Commission du développement durable. La dernière fois, nous vous avons proposé de prendre avec vous l'hôtel à insectes que j'ai ici. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore pris, vous pouvez venir le prendre à la fin de la séance au 1^{er} étage. Si certains ne souhaitent pas en prendre, d'autres membres du Conseil municipal pourront en prendre un.

6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Aménagement de la promenade des Crêtes – Crédit d'investissement (Fr. 7'445'000.--) (076-16.12)

M. BONFANTI : cet aménagement a donc été intégré au Plan directeur communal de Lancy. Il fait aussi partie du plan d'agglomération franco-valdo-genevois. Cette promenade est essentielle en termes de mobilité douce, elle permettra de relier à terme le quartier de Tivoli à la halte de Lancy-Bachet. Le crédit qui vous est demandé là concerne la phase 1 et 2 qui partira du quartier de Tivoli pour aller jusqu'à la gare de Lancy-Pont-Rouge.

M. VINCENT : il y a eu une demande au Bureau pour renvoyer ce projet de délibération d'abord dans une commission mixte travaux-développement durable qui aura lieu le 9 janvier et ensuite à la Commission des finances du 16 janvier 2017. Avez-vous des remarques ou des commentaires à faire par rapport à ce renvoi en commission ? Si ce n'est pas le cas, pour la bonne et due forme, pour l'accepter, je vous prie de lever la main.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Le renvoi à la Commission conjointe des travaux et constructions et développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

**b) Chemin de l'Adret – Collecteur séparatif – Crédit d'investissement (Fr. 2'997'000.--)
(077-16.12)**

=====

M. LORENZINI : il s'agit de la création d'un collecteur sous le futur chemin de l'Adret. Vous avez déjà voté il y a quelques mois, les aménagements de ce chemin. Il s'agit d'un collecteur d'importance puisque, non seulement, il servira à récolter les eaux claires et usées du nouveau quartier de l'Adret, mais le bassin versant de ce collecteur est extrêmement important, il monte jusqu'à l'avenue Eugène-Lance et prend même une partie de la piscine de Marignac qui se situe de l'autre côté de l'avenue Eugène-Lance. Par endroit, il va jusqu'aux Communes-Réunies et prend, par exemple, l'Institut international de Lancy. C'est donc un investissement important qui est constitué de collecteurs mais également de bassins de rétention et le montant de ces travaux est estimé à Fr. 2'997'000.--.

M. VINCENT : le Bureau a décidé de renvoyer ceci à la Commission des travaux. Si vous n'avez pas de remarques, je vous demande d'accepter cet envoi à la Commission des travaux en levant la main.

Le renvoi à la Commission des travaux et constructions est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

**c) Stade des Fraisiers – Remplacement de la pelouse synthétique – Crédit
d'investissement (Fr. 700'000.--) (078-16.12)**

=====

M. BONFANTI : vous rappeler que la Commune de Lancy a sur son territoire trois types de stades, celui des Fraisiers, celui de Marignac et celui de Florimont. Pour celui des Fraisiers, nous avons actuellement un terrain synthétique et un terrain naturel. Le terrain synthétique arrive en fin de vie, il est donc important de pouvoir le changer vu la détérioration qu'il subit, étant donné qu'il est fortement utilisé tant par le Lancy FC que par la population qui a accès à ce terrain.

M. VINCENT : le Bureau a décidé d'envoyer ce projet à la Commission du développement durable. S'il n'y a pas de remarques par rapport à ceci, je vous demande de donner votre accord en levant la main.

Le renvoi à la Commission du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

**d) Préavis au projet de plan localisé de quartier 29990-543 situé entre le chemin des
Maisonnettes et l'avenue Louis-Bertrand (079-16.12)**

=====

M. BONFANTI : l'enquête publique s'étant terminée le 20 octobre dernier, il s'agira de présenter le PLQ pour que vous puissiez le préavisier. Je vous rappelle que ce PLQ est donc le PLQ Bac-Maisonnettes. La surface de ce PLQ est en forme de triangle, les immeubles sont en forme de triangle, l'espace qui se trouve au centre sont en forme de triangle, donc à la prochaine Commission de l'aménagement du territoire nous parlerons « triangle » ! L'objectif

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

sera de le préavis, il y a donc des logements, 5 étages par immeuble et un parking souterrain.

M. VINCENT : il y a un projet d'envoi à la Commission de l'aménagement. Avez-vous des remarques ou des commentaires à faire par rapport à ceci ? Si ce n'est pas le cas, je vous demande d'approuver cette décision en levant la main.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Immeuble Carrare – Avenue du Cimetière – Création d'un point de récupération enterré – Crédit d'investissement (Fr. 191'000.--) (080-16.12)

=====

M. BONFANTI : il s'agit d'installer et d'aménager un point de récupération dans ce lieu. Vous savez qu'actuellement un immeuble est en train d'être construit, qui sera finalisé en 2017, l'objectif étant d'installer un point de récupération avant que les premiers habitants emménagent et dès qu'ils seront logés, ils pourront directement utiliser ce site, ce qui sera profitable tant pour eux que pour nous en termes de salubrité publique.

M. VINCENT : comme vous l'avez compris, il y a une demande de renvoi à la Commission du développement durable. Si vous n'avez pas de remarques ou commentaires, je vous demande d'accepter cette décision en levant la main.

Le renvoi à la Commission du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

8) PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet de délibération du groupe MCG « Création d'une commission du « mérite »

=====

Redonnons des compétences au Conseil municipal

La ville de Lancy attribue annuellement son « MERITE » à des personnes ou des associations s'étant particulièrement illustrées et qui ont contribué au rayonnement de Lancy, que ce soit sur le plan sportif, artistique ou qui se sont dévouées pendant de longues années.

Nous demandons que la compétence du choix et de la désignation des récipiendaires du « MERITE » soit confiée à une commission du Conseil municipal afin de redonner ses compétences à ce Conseil.

Certes, cette démarche demande la création d'une nouvelle commission et celle d'un règlement idoine, mais le processus de sélection et de nomination gagnera en objectivité et en transparence.

Le Conseil municipal de la commune de Lancy, siégeant le 22 décembre 2016,

Par OUI, Abstentions, Non

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Accepte / refuse l'envoi de ce projet de délibération en commission de l'Administration et des Affaires Economiques.

M. VINCENT : il y a donc une demande d'envoi de ce projet de délibération à la Commission de l'administration. J'ouvre le débat. M. HAAS, vous avez la parole.

M. HAAS : personnellement, je vais m'abstenir et je vais vous dire pourquoi. Sur le fond, je tiens à relever le mérite du MCG qui est souvent une force de propositions.

Par contre sur la forme, le libellé du projet de délibération qui dit « afin de renforcer la transparence et l'objectivité », cela sous-entend qu'il y a du trouble et de la subjectivité. Or, à ma connaissance et à ce jour, je ne connais pas de mérite sportif lancéen qui aurait été offert à un athlète russe en exil.

A titre personnel, j'estime que cette demande de créer une commission, c'est sur la forme et ce qu'elle sous-entend qui me dérange. C'est pour cette raison que je m'abstiendrai quelle que soit la décision.

M. AESCHBACHER : je me permets d'intervenir dans le débat pour rappeler à M. HAAS qu'il ne s'agit plus du mérite sportif mais du mérite lancéen, que les personnes qui peuvent le recevoir sont des personnes ayant rendu de grands services dans le domaine humanitaire, social, scientifique, les artistes, les sportifs. Donc, on aurait pu imaginer une commission quadripartite – la Sociale, les Sports, la Culture et autres, mais par souci d'économie, le groupe PLR soutiendra le renvoi en Commission de l'administration, même si effectivement la fin de l'invite, qui pourrait laisser douter de l'objectivité du Conseil administratif, est peut-être un peu forte, mais cela nous permettra en tout cas de revoir le règlement qui date de 1994 le cas échéant, et de voir si nous souhaitons récupérer une compétence supplémentaire ou la laisser au Conseil administratif. Nous soutiendrons le renvoi à la Commission de l'administration.

M. VINCENT : ce qui permettra à la commission d'arranger le libellé de ce genre de documents. S'il n'y pas d'autres remarques, il y a une demande de renvoi à la Commission de l'administration.

Le renvoi à la Commission de l'administration et des affaires économiques est accepté par 26 oui, 0 non, 7 abstentions.

9) COMMISSION CONJOINTE DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 21 novembre 2016 - Rapporteur : M. Michele COLLEONI

Motion du groupe Socialiste « Lutter contre la sous-enchère salariale et améliorer la protection des travailleurs »

=====

M. COLLEONI présente le sujet : audition de M. Umberto BANDIERA, du syndicat UNIA, qui a participé à l'élaboration du projet en Ville de Genève et sur une version plus légère en Ville de Vernier, pour permettre d'éclairer la commission sur la réflexion initiée.

Il nous rappelle que le contexte sur le marché est tendu et l'état critique du marché de la construction dans le canton sur la pression des prix. Comment garantir une meilleure concurrence entre les entreprises et un meilleur respect des conditions de travail du

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

personnel ? La concurrence déloyale ne se fait pas sur les prix mais sur les conditions de travail. Ces derniers cinq ans, il était presque impossible de contrôler l'application des conventions collectives, et surtout dans le secteur du gros-œuvre.

Afin de renforcer les conditions du contrôle effectué par le bureau de contrôle de la construction (BCC) doté d'une quinzaine d'inspecteurs, et dépassé par le nombre de contrôles, les syndicats, les associations patronales et les autorités publiques ont estimé qu'il fallait trouver des règles efficaces et pas trop lourdes.

Un cas d'école nous est exposé, l'accord tripartite avec la Ville de Genève, discussions débutées en 2013 donnant la responsabilité à celui qui prend le chantier en amont de vérifier que les conditions de travail sont respectées dans toute la chaîne de sous-traitance. L'accord est divisé en trois axes :

1. Le système de sous-traitance : la Ville de Genève limite la chaîne de sous-traitance à un seul niveau, avec un deuxième niveau de sous-traitance si le besoin est prouvé.
Un constat : la baisse d'effectifs dans le secteur du gros-œuvre malgré des investissements massifs dans la construction publique. Les ouvriers se retrouvent au chômage ou alimentent le marché du travail temporaire. Le canton de Genève a connu une explosion du travail temporaire en 2015 avec +68 %, qui est un record national.
Pour écarter la précarité et les faillites, l'attribution du marché devrait être donnée à l'entreprise pouvant effectuer les travaux de bout en bout. Et ainsi éviter que l'entreprise sous-traitante effectuant réellement les travaux ne reçoive pas un centime.
2. Le dumping salarial/social : Création d'un fonds par la Ville de Genève lié à la responsabilité solidaire, les démarches devant être faites dans le pays d'origine de l'entreprise. Un cas concret d'application nous est expliqué : travaux à l'hôpital, des travailleurs sur le chantier venaient de Pologne, sans contrat et étaient payés Fr. 6.- ou Fr. 7.- de l'heure, démarches effectuées en Pologne, toujours en cours.
Le principe du fonds social privilégié par la Ville de Genève, après l'infraction, le travailleur agit auprès du tribunal des prud'hommes, chiffrant la réclamation et réclame son dû, et la Ville de Genève se retourne sur l'entreprise.
3. Le système de contrôle. Soutien par la Ville de Genève de Fr. 300'000.- par année au Bureau de contrôle pour des inspecteurs supplémentaires.

Il nous indique, pour terminer, que Vernier a voté une motion identique et Carouge souhaiterait discuter avec les partenaires sociaux. Il faudrait avoir un socle commun de réglementations et l'adapter à la réalité économique de chaque commune.

Un commissaire indique que la motion propose une couche supplémentaire de contrôles en sachant qu'aucun résultat n'est connu sur le nouveau dispositif, et demande s'il y a eu des infractions constatées sur les chantiers de notre commune. M. BANDIERA répond qu'il peut contacter le secrétariat de la commission paritaire du gros-œuvre. Il précise que les inspecteurs contrôlant les chantiers à Lancy sont les mêmes que ceux du canton, et nous rappelle notre responsabilité d'élus, qu'il ne faut pas attendre un cas flagrant pour prendre des mesures.

Un autre commissaire estime également qu'il y a suffisamment de personnes pour contrôler. Il nous évoque un exemple d'une entreprise faisant travailler deux jours les temporaires et les licenciant. La sanction, une amende dérisoire, il ne faut pas uniquement contrôler, mais surtout faire un suivi de l'après. M. BANDIERA est d'accord, mais ce n'est pas le rôle des syndicats. La Ville de Genève a une liste d'entreprises contrôlées et correctes. Il rappelle que la question de fond est la sous-traitance, limiter le travail temporaire et collaborer avec des sociétés dignes ou avec des tricheurs – c'est votre choix.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

A la question de M. LORENZINI sur la liste des entreprises correctes, M. BANDIERA indique les trois listes actuelles :

- une liste qui concerne le travail au noir tenue par la Confédération, dont les entreprises sont interdites de travail sur les chantiers publics ;
- une liste liée aux attestations de conformité délivrées par la commission paritaire, ou multipack ;
- une liste sur les travailleurs détachés utilisés souvent par les tricheurs.

M. LORENZINI ne comprend pas car les marchés publics doivent être ouverts à toutes les entreprises donnant les attestations multipack. M. BANDIERA confirme, mais plusieurs marchés ont été donnés à des entreprises ne respectant pas leurs obligations malgré cette réglementation.

Un commissaire demande la position de l'UNIA sur la préférence cantonale, suite à un exemple donné sur le CEVA d'une sous-traitance en cascade, où le gros du chantier a été attribué à un bureau d'ingénieur français, et sur l'utilisation d'un badge nominatif. M. BANDIERA est contre la préférence cantonale car elle ne résout rien, pour le badge il n'y a aucune obligation de le porter sur un chantier.

A la question d'un commissaire concernant la perception de la FMB sur ce sujet, M. BANDIERA répond que les syndicats et la FMB, ainsi que les autres associations patronales, ont un avis et des constats communs.

Un commissaire demande de recentrer le débat uniquement sur les chantiers publics de Lancy, et voir si les processus mis en place sont suffisants. Le débat est demandé entre commissaires.

Les motionnaires réitèrent que le texte n'est pas contraignant, mais peut donner une impulsion nouvelle sur de nouveaux instruments.

M. LORENZINI nous indique que la réflexion est en cours dans le cadre de l'Union des villes genevoises pour une éventuelle adhésion des villes membres. Il constate deux points qui ne se sont pas faits à Lancy :

- Le règlement ne prévoit pas une limitation du travail temporaire.
- La Commune ne se substitue pas à l'entreprise au niveau de la responsabilité solidaire prévue dans la loi fédérale.

Et nous rappelle :

- Qu'il n'y a pas un seul marché attribué par la Ville de Lancy à une entreprise qui n'est pas capable de donner toutes ses attestations et qui n'est pas signataire de la convention collective.
- Que la sous-traitance dans le cahier des charges est interdite, excepté pour les tâches que l'entreprise n'est pas à même d'effectuer.
- Que le service des travaux n'a pas connaissance de chantiers de la Ville de Lancy où des cas concrets d'infractions ont été relevés.

M. GUERITEY nous explique ensuite tous les filtres mis en place par les divers services de la commune et plus particulièrement celui du service des travaux, qui fonctionnent très bien, pensant également que c'est au niveau de l'Union des villes genevoises qu'il faut se donner des règles communes.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Pour plusieurs commissaires n'ayant pas trouvé la présentation claire, il semble évident que Lancy dispose de procédures correctes d'attribution et de surveillance des chantiers, sans pour autant remettre en question le bien-fondé de l'idée de base, qui devrait être réglé au niveau de l'Etat.

A contrario, les motionnaires ne comprennent pas pourquoi Lancy, étant la troisième commune du Canton, ne souhaite pas suivre ce qui a été fait par les deux plus grandes communes pour intensifier les contrôles, en sachant que Carouge et Meyrin s'y intéressent également.

Malgré la demande du président de ne pas régler cette motion immédiatement, le vote est demandé. Les motionnaires proposent de supprimer l'invite relative au mécanisme financier et de rester uniquement sur la discussion avec les partenaires sociaux.

- La proposition de voter la motion séance tenante est acceptée par 10 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

Les motionnaires amendent la motion en supprimant la quatrième invite, l'amendement est refusé par 10 voix contre et 8 voix pour.

- La motion est refusée par 10 voix contre et 8 voix pour.

M. CLEMENCE : Mesdames et Messieurs, chers Collègues, je vous remercie de l'attention que vous allez m'accorder. Je prends la parole en l'absence de M. MAUGUÉ, premier signataire de cette motion du parti socialiste, qui est malheureusement grippé et n'a pas pu venir ce soir. Il m'a donné quelques éléments à vous transmettre maintenant.

La première chose, petit historique, vous savez que cette motion a été renvoyée une première fois en commission et traitée ici au mois de juin. Cette première séance de commission n'a pas permis d'auditionner les partenaires sociaux, raison pour laquelle une majorité de ce présent Conseil a souhaité la renvoyer une deuxième fois en Commission de l'administration et des affaires économiques, afin de pouvoir écouter lesdits partenaires. En l'occurrence, cela vient de nous être rapporté brillamment par M. COLLEONI, le syndicat UNIA a pu être auditionné, malheureusement il n'y a pas eu d'audition des syndicats patronaux. On se demande un peu pourquoi.

On peut aussi relever le fait que c'est étonnant que le Lancéen n'ait pas mentionné l'existence de cette motion, ni lors de son renvoi en commission la première fois, ni lors du deuxième.

Sur le fond, il faut bien rappeler que le problème existe, il ne faut pas croire qu'à Lancy, nous sommes meilleurs que Vernier, Carouge, Meyrin, Ville de Genève, les TPG, ou le Canton, qui se saisissent de cette problématique. Cela inquiète jusqu'au Conseil fédéral, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, cela inquiète tous les niveaux de la politique de cette Confédération, jusqu'au niveau municipal, dans les communes qui nous ressemblent, qui sont de notre taille.

Donc, le problème doit être traité. Il est en partie traité par l'OCIRT, par les partenaires sociaux qui ont des inspecteurs, et cela a été rappelé aussi en commission, depuis le 1^{er} mai de cette année, les effectifs des inspecteurs sont renforcés, plusieurs postes ont été créés pour cela. Néanmoins, la motion demande aussi des compléments qui seraient aussi de lutter contre le travail temporaire qui serait utilisé notamment en contournement du travail fixe qui permet de donner des attestations multipacks sans problème et puis les travailleurs temporaires ne seraient pas concernés par ces attestations.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Ensuite, cela a été dit, le vote a été refusé en commission, ce qui est aussi étonnant car il est vrai que l'on s'interroge un peu sur la position de certains groupes. J'ai entendu M. GOLAY, qui est remplacé aujourd'hui par M. BRUNIER que je salue, lors du premier renvoi au mois de juin de cette motion, être en sa faveur et avoir de bons arguments. Donc, je m'étonnais que le MCG ait ensuite changé d'avis lors de la commission, d'autant plus que cette motion a un impact sur une thématique qui est chère au MCG, qui est de lutter contre le travail au noir et le travail frontalier, qui viendrait à être fait par une sous-enchère salariale. Si on a une sous-enchère salariale qui est faite avec certains travailleurs, les Genevois peuvent ne pas être payés au juste prix. C'est pour cela que je m'étonne un peu de l'avis du MCG là-dessus. Il serait dommage de signifier ce soir à la population que le MCG soutient indirectement des pratiques comme celles-ci.

Concernant le PLR et le PDC, pour moi le message est très clair. En l'occurrence, ces méthodes amènent à une concurrence déloyale de la sous-traitance en cascade, cela conduit à des faillites et c'est en défaveur des patrons qui jouent le jeu et qui sont honnêtes. Je ne comprends pas de nouveau, mais peut-être on pourra m'expliquer, pourquoi le PLR et le PDC soutiennent ce genre de méthodes plutôt que les patrons qui respectent les règles du jeu. Il faut que les entreprises qui remportent les appels d'offres respectent les règles du jeu et en cela il aurait été intéressant d'auditionner les syndicats patronaux, et cela nous a été rappelé par M. BANDIERA lors de la commission, Lancy attribue des mandats et il faudrait auditionner tous les partenaires parce que les syndicats patronaux sont de fait du même avis, on le voit avec l'accord tripartite en ville, que les syndicats et les autorités.

Lancy attribue des mandats, on a parlé tout à l'heure de l'Union des villes genevoises se saisirait de cette problématique, mais c'est Lancy qui attribue les mandats, c'est avec l'argent des Lancéens qu'on attribue des mandats et non pas l'UVG et donc Lancy doit absolument prendre ce problème à bras le corps.

Les personnes qui voteront contre cette motion ce soir porteront une responsabilité, Mesdames et Messieurs, la responsabilité devant les travailleurs et citoyens lancéens, quand – et non pas si, mais quand – un cas va arriver, parce qu'il va arriver c'est certain, et on aimerait lutter contre. Donc on demande, pour que cette responsabilité soit portée jusqu'au bout, le vote nominal ce soir.

M. FLURY : Mesdames et Messieurs, chers Collègues, oui assurément dans le Canton de Genève le marché de la construction est tendu. Oui, certaines entreprises peu scrupuleuses pratiquent la sous-enchère salariale, l'appel à des travailleurs temporaires ou détachés ou ne s'acquittent pas du paiement des charges sociales.

Cela étant, nous sommes certainement un des seuls pays au monde qui pratique une forme de suicide collectif en confiant ses gros chantiers à des entreprises étrangères, avec tous les risques que cela comporte.

Attribuons nos mandats à des entreprises locales qui emploient en priorité des résidents, car un résident qui travaille est un résident qui n'est pas à la recherche d'un emploi et donc pas à la charge sociale de la collectivité.

Certes, la motion proposée par nos collègues socialistes met le doigt sur les bons problèmes et esquisse de belles voies de résolution. La Ville de Lancy doit-elle compléter les contrôles que les autorités cantonales ou les associations patronales ont mis en place. En effet, aux inspecteurs de l'OCIRT, qui est un bureau cantonal, l'Office cantonal de l'inspection des relations du travail, s'ajoutent les 24 personnes de l'Inspection Paritaire des Entreprises. Tous

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

peuvent effectuer des contrôles dans tous les domaines, dans tous les chantiers qui leur sont accessibles.

Comme précédemment mentionné, les moyens de lutte contre la sous-enchère salariale sont notamment : l'attribution prioritairement des travaux à des entreprises locales montrant « patte-blanche », donc qui sont au bénéfice de tous les certificats attestant que leurs charges sociales sont payées ; employer des travailleurs locaux ; limiter la sous-traitance à un seul niveau, à ce sujet les appels d'offres soumis, par exemple les appels d'offres qui sont soumis aux heures de travail, selon facturation locale et quatre sous-traitants plus tard, on ne peut employer plus que des Polonais ; limiter le recours à des travailleurs temporaires ou détachés.

S'agissant de chantiers communaux, le service des travaux de la Ville de Lancy nous a démontré qu'il disposait et appliquait des procédures correctes d'attribution et de surveillance des chantiers. En l'absence de directives précises, le Conseil administratif peut fixer les règles du jeu en matière de sous-traitance et de recours à des travailleurs temporaires ou détachés.

La Ville de Genève a adopté la même motion qui a été déposée chez elle dans son intégralité, avec la création d'un fonds de solidarité. La Ville de Vernier l'a acceptée mais a refusé le fonds de solidarité. Meyrin et Carouge sont encore en discussion.

Le Mouvement citoyen genevois estime que la Ville de Lancy n'a pas à se substituer aux services d'inspection mis en place par le Canton et les associations paritaires. De même, nous nous opposons à la création d'un fonds de compensation. En conclusion, Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyen genevois refusera cette motion.

Mme CASUTT : je n'ai pas beaucoup à rajouter par rapport à ce que mon préopinant vient de dire, je pense que c'était assez clair. C'est aussi pour cela que le PDC soutient cela. Ce qui me fait peur avec ce genre de motions, c'est que de nouveau on va devoir mettre en place des procédures, on va mettre en place des fonds ou pas, mais qui va devoir répondre à ces procédures, c'est de nouveau les petits patrons de PME qui vont finir par engager des secrétaires juste pour essayer de remplir des papiers pour se prémunir contre certaines personnes qui trichent. Les tricheurs malheureusement seront toujours des tricheurs, ils trouveront toujours la faille et trouveront toujours le moyen de contourner ce genre de choses.

Il ne faut pas oublier l'importance des PME sur Genève, on ne voit souvent que les grosses entreprises, mais il y a énormément des petites PME sur Genève que l'on fait crouler sur différentes procédures à remplir, sur lesquelles on rajoute des taxes chaque année. Vous pouvez me regarder avec des grands yeux, cela fait 25 ans que je m'occupe d'une petite entreprise, chaque année on nous trouve des nouvelles choses à faire, des nouveaux cours à suivre, des nouvelles taxes à payer et c'est juste pour se prémunir contre certains tricheurs, ceux-là de toute façon on ne les aura jamais, il ne faut pas se leurrer, ils trouveront toujours la faille.

Donc, arrêtons de vouloir taxer, de vouloir surcharger de travail, par différentes procédures les petites PME et laissons l'OCIRT et les différentes procédures qui sont déjà mises en place par le Canton, faire leur travail. Je pense que ce n'est pas du ressort des communes, surtout une commune comme Lancy qui fait déjà beaucoup pour essayer de surveiller cela. On essaie de plus en plus au maximum de travailler avec des entreprises locales et lancéennes, donc continuons comme on travaille maintenant à Lancy, laissons faire l'OCIRT et arrêtons de vouloir créer des choses supplémentaires. On ne sait pas comment on va créer un fonds, qui va payer les inspecteurs supplémentaires pour faire le travail d'autres inspecteurs qui existent déjà sur le Canton.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Oui, on s'oppose parce que l'on soutient les petites PME, on soutient les petits patrons, on soutient ceux qui créent de l'emploi à Genève et qui emploient le plus possible les employés locaux. Les tricheurs, malheureusement, je pense qu'on n'arrivera pas à les contrer.

M. MATHIEU : heureux Conseil municipal qui se permet de voter une commission qui va contrôler le Conseil administratif concernant le Mérite lancéen et qui se lave les mains de ce qui se passe dans ses chantiers.

On a une vraie différence politique là-dessus. J'ai bien entendu ce qu'a dit M. CLEMENCE, je suis 100% d'accord avec lui. Les Verts pour des raisons personnelles seront pour cette motion ou s'abstiendront et je crois que le débat est clos.

M. AESCHBACHER : le PLR a été particulièrement choqué par les propos du représentant syndical d'UNIA qui n'ont pas été rapportés aujourd'hui, mais qui a quasiment traité l'ensemble des patrons de voyous et de mafieux. Ce n'est pas comme cela que l'on fait avancer la cause de la sous-enchère salariale, premier point.

Deuxième point : à la question posée de savoir s'il existait des cas avérés sur la commune, aucune réponse concrète n'a été donnée.

Troisième point : tous les exemples qui nous ont été donnés concernaient des chantiers notamment de l'hôpital et du CEVA, qui sont des chantiers cantonaux, avec des montants faramineux.

Nous estimons aujourd'hui, d'autant plus que depuis le 1^{er} mai, une nouvelle loi concernant ce domaine a été votée et donne une compétence beaucoup plus accrue, puisqu'aujourd'hui il y a 63 inspecteurs paritaires et autres confondus, qu'il faut laisser le temps au temps que cette loi fasse ses preuves.

Naturellement, nous refuserons de voter cette motion et nous acceptons volontiers de le faire à l'appel nominal.

M. CLEMENCE : pour compléter et répondre à ce qui vient d'être dit, il est vrai que les réflexions sont intéressantes et j'en partage certaines. Peut-être par rapport aux tricheurs qui restent des tricheurs, j'aimerais dire que justement cette motion essaie de ne pas baisser les bras. Se dire que, de toute façon, on ne peut rien faire et les laisser tricher, je pense que justement pas, il faut vraiment leur rendre la vie beaucoup plus difficile à ces tricheurs et donner des conditions qui permettent aux travailleurs honnêtes et aux patrons honnêtes de faire leur travail et d'obtenir des mandats.

Par rapport à la paperasserie qui tue les PME, c'est la sous-enchère qui les tue, pas la paperasserie. Peut-être qu'effectivement il y a un formulaire de plus à remplir, encore qu'avec ce qui est demandé dans la motion, je ne vois pas où il y aurait un formulaire. On propose par exemple de limiter le travail temporaire, on propose de limiter la sous-traitance en cascade, on propose de revoir les cahiers des charges, ce n'est pas forcément beaucoup plus de paperasserie.

Par rapport aux inspecteurs supplémentaires, je ne vois pas où l'on en parle dans la motion. On parle de renforcer les contrôles, mais ce n'est pas forcément d'engager du personnel. Il y a d'autres moyens de lutter contre cette sous-enchère, et contre cette sous-traitance en cascade.

Par rapport aux propos d'UNIA, je n'étais malheureusement pas en commission, je n'ai que lu le compte-rendu. Je regrette d'autant plus qu'il n'y ait pas eu de syndicats patronaux auditionnés, parce que l'on aurait pu juger les propos de l'autre bord. Par rapport aux cas

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

concrets à Lancy, effectivement, on n'a pas eu de citation d'un cas concret, mais ce n'est pas parce qu'on les connaît pas qu'ils n'existent pas, tout dépend des contrôles. Je reprends les chiffres de 2013, M. AESCHBACHER a raison on n'a pas encore les effets du nouveau personnel qui a été engagé suite à la loi du 1^{er} mai, mais les chiffres de 2013 ont montré que 10,7 % des entreprises étaient contrôlées. Donc on imagine bien qu'en doublant le nombre d'inspecteurs, on arrivera peut-être à 20, mais cela reste quand même 1 chantier sur 5 qui est contrôlé.

J'en prends encore pour exemple Multisols Charpente SA, vous avez peut-être lu dans la presse ces derniers temps, des grèves, des re-grèves, des accords, des vacances, des salaires non payés, tout n'est pas payé, 10% du personnel seulement est en fixe, le reste ce sont des temporaires qui ont des problèmes pour se faire payer, la société est en cessation de paiement.

Tout cela pour dire que ces cas existent, et ils existent à Lancy même si l'on n'en sait rien et c'est pour cela que l'on essaie de les prémunir.

Vous dire encore que les services communaux qui nous ont indiqué, lors de la commission, se rendre sur les chantiers, malheureusement n'ont pas le pouvoir de demander des attestations, de demander des pièces d'identité, de demander les papiers, comme des certificats de salaire par exemple, pour être sûr que les personnes qui sont sur le chantier sont bien celles qui ont été engagées et qui sont réellement payées à la fin.

Lancy attribue des mandats, elle est maître d'ouvrage de ses chantiers, donc elle ne peut pas juste se reposer sur le Canton, sur l'UVG, ou sur les syndicats, elle doit pouvoir contrôler de manière correcte et cohérente ses chantiers, ses mandats et l'utilisation de l'argent public.

Mme CASUTT : dans la motion, on ne dit pas que l'on va rajouter du personnel, des inspecteurs, mais si l'on n'ajoute pas des inspecteurs ou du personnel, qui va pouvoir aller faire ces contrôles et comment ils vont être faits.

Je pense que c'est aussi un devoir de la commune d'écouter les petites entreprises, d'utiliser les entreprises qui utilisent du personnel local dont on peut facilement avoir la liste du personnel. Je ne vois pas comment la motion pourrait donner les pouvoirs aux employés communaux pour aller entreprendre des poursuites ou surveiller les chantiers et demander des papiers. Je pense que là, de toute manière, on sera obligé de faire appel à des services cantonaux pour venir faire ces contrôles.

Je ne vois pas tellement ce que cela peut nous amener de plus que ce qui se fait actuellement.

M. LORENZINI : j'aimerais juste réitérer les propos que j'ai eu l'occasion de tenir à la commission.

Personnellement, je partage tout à fait votre volonté de lutter contre la sous-enchère salariale, et je crois que c'est un domaine pour lequel le service des travaux et les mandataires de la commune passent un temps important à vérifier à répétition que les entreprises auxquelles nous faisons appel respectent ces directives, paient les charges sociales, ont des employés déclarés, etc.

On vous a donc expliqué qu'on n'est pas contre le principe d'avoir d'un contrôle et d'avoir le maximum - le 100% si possible - sur le chantier, d'entreprises qui respectent les règles, on vous a simplement indiqué que la commune de Lancy faisait déjà énormément dans ce sens et qu'il nous semblait que vu que le Canton a également de nouveaux moyens pour faire respecter et faire des contrôles et finalement démasquer les éventuels fautifs, les choses étaient à notre sens en place.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

L'autre élément qu'il faut aussi dire, c'est que, je ne sais pas les pratiques dans les autres communes, aux SIG ou à l'Etat, mais en tout cas Lancy est extrêmement restrictive dans son cahier des charges, elle limite déjà la sous-traitance aujourd'hui à quelque chose d'exceptionnel et pas comme une règle offerte à toutes les entreprises.

Rappeler que la Ville de Lancy fait, pour une grande majorité des cas, appel à des entreprises locales. Il n'y a que les gros chantiers où on est obligé d'ouvrir à l'extérieur où évidemment, comme il y a une mise en concurrence, ce ne sont pas forcément des entreprises locales qui remportent le mandat, mais pour ceux-là il y a des contrôles qui sont réalisés tant par le service technique que par les mandataires.

L'autre élément que nous avons également discuté à la commission, c'est la problématique parallèle, qui m'a également touché, c'est ce débat sur la problématique du travail temporaire. Suite à ce débat, nous avons décidé avec le service des travaux d'introduire dorénavant une clause par rapport au travail temporaire pour également limiter le travail temporaire. Nous pensons qu'un 30% de travail temporaire est un maximum de ce qui devrait être accepté pour essayer d'aller dans le sens également de cette possible dérive, c'est vrai que le représentant d'UNIA a bien précisé que, malheureusement, certains patrons essayaient toujours de trouver des pistes pour essayer de frauder, celle-ci semble en être une.

Sensibles à cela, nous avons décidé que dorénavant dans le règlement communal, il serait introduit une notion de limitation du travail temporaire. Cela permet notamment de s'assurer que la grande majorité du travail est fait par des employés de la société et que ce sont uniquement les pics, les surcharges de commandes qui sont absorbés par du travail temporaire. C'est une mesure qui a été prise suite au débat qui a eu lieu au sein de cette commission qui, de ce point de vue-là, a apporté un éclairage sur une possible dérive que nous voulons éviter sur la commune de Lancy.

M. VINCENT : M. CLEMENCE ayant demandé un vote nominal, j'aurais besoin de 5 personnes qui le souhaitent. C'est le cas, nous passons au vote.

	<i><u>OUI</u></i>	<i><u>NON</u></i>	<i><u>ABST.</u></i>
AESCHBACHER Thierry		X	
BARRY Thierno	X		
BENCKER Jeanne		X	
BRUNIER Thierry		X	
CARTER Vally	X		
CASUTT Martine		X	
CLEMENCE Nicolas	X		
COLLEONI Michele		X	
COUTO Armando		X	
DEROBERT Thierry		X	
DEVECCHI Monica		X	
FLURY Christian		X	
FONTAINE Jean		X	
FRANCIOLI Thierry		X	
GACHET CREFFIELD Corinne		X	

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

GILLIERON Sandrine	X		
GLASSEY Virginie		X	
GRIVET Laure	X		
HAAS Christian		X	
HANIFI Yannick		X	
MATHIEU Alain	X		
NUROCK Julien		X	
PAGE Yves		X	
RAY Steeve	X		
REICHENBACH Kevin		X	
REYMOND Jean-Daniel		X	
ROSSELET Céline	X		
RUERAT Nancy	X		
SIDLER Damien	X		
TEMEL Muharrem	X		
VAN DER LINDEN Martial	X		
VERGAIN Nathalie		X	
VILLARRUBIA Olga	X		

La motion est refusée par 20 non, 13 oui, 0 abstention.

10) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 28 novembre 2016 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

a) Chemin du Bac – Tronçon Maisonnettes / Fort-de-l'Ecluse – Mise en séparatif et réfection de la chaussée – Crédit d'investissement (Fr. 907'000.--) (072-16.11)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le service des travaux précise que ce crédit concerne la mise en séparatif du tronçon situé au chemin du Bac, soit le tronçon Maisonnettes / Fort l'Ecluse qui est actuellement en système unitaire.

Il donne le détail des travaux aux commissaires en précisant que ces travaux seront également accompagnés de la réfection de la chaussée sans qu'aucune modification de circulation ne soit apportée. Il précise également les règles concernant les raccordements privés et indique que Swisscom remettra à niveau l'ensemble de ses chambres de tirage dans le but de pouvoir utiliser par la suite la technologie FTTS.

Le plan financier présenté aux commissaires appelle des commentaires sur le delta très important entre les lignes budgétées et la demande de crédit finale. Sur les treize entreprises qui ont rendu leurs offres, la moins-disante est 25% moins chère que l'entreprise arrivée en deuxième position.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Afin d'éclaircir cette situation, des représentants de celle-ci ont été reçus et ont confirmé l'ensemble des prix et le fait qu'ils avaient bien compris le travail à faire ainsi que la possibilité de le réaliser dans les délais impartis.

Le service des travaux précise que les prix sont très concurrentiels dans ce secteur car les entreprises cherchent à tout prix du travail. En effet, elles ont une centrale à béton et une centrale d'enrobage à faire tourner et perdent toujours moins d'argent en mettant des prix très bas plutôt qu'en laissant hommes, machines et centrales à l'arrêt.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. VINCENT : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu la nécessité de mettre en système séparatif les canalisations du chemin du Bac, sur le tronçon compris entre le chemin Fort-de-l'Ecluse et le chemin des Maisonnettes ;

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de réaménagement de la chaussée sur ce tronçon ;

Vu le crédit voté par le Conseil municipal le 12 mai 2011, destiné à couvrir le mandat d'études pour la mise en système séparatif du réseau d'assainissement du quartier du Plateau ;

Vu que l'autorisation de construire a été délivrée le 18 juillet 2016 ;

Vu que la totalité du financement du collecteur est prise en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 28 novembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 907'000.-- destiné à la mise en séparatif et à la réfection de la chaussée du chemin du Bac, sur le tronçon compris entre le chemin Fort-de-l'Ecluse et le chemin des Maisonnettes ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements*
 - *rubrique 71.501, pour la part des travaux des collecteurs pour le chemin du Bac, estimée à Fr. 418'500.-- ;*
 - *rubrique 62.501, pour la part des travaux de réfection de la chaussée au chemin du Bac, sur le tronçon compris entre le chemin Fort-de-l'Ecluse et le chemin des Maisonnettes, estimée à Fr. 488'500.-- ;*
3. *de porter ces sommes au bilan, respectivement sous les rubriques 71.141 et 62.141 ;*
4. *de financer la part des travaux sur les collecteurs au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement, sous la rubrique 71.452 ;*

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'585'000.— (y compris les frais d'étude votés le 25 septembre 2014), destiné à la mise en séparatif, le réaménagement de la chaussée et la réfection des trottoirs à l'avenue du Plateau ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements*
 - *rubrique 71.501, pour la part des travaux des collecteurs pour l'avenue du Plateau, estimée à Fr. 1'479'000.— ;*
 - *rubrique 62.501, pour la part des travaux de réaménagement de la chaussée et réfection des trottoirs à l'avenue du Plateau, estimée à Fr. 1'106'000.— ;*
3. *de porter ces sommes au bilan, respectivement sous les rubriques 71.141 et 62.141 ;*
4. *de financer la part des travaux sur les collecteurs au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 71.452 ;*
5. *d'amortir la dépense relative à la part des collecteurs (y compris les frais d'étude votés le 25 septembre 2014), estimée à Fr. 1'479'000.—, en 30 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, rubrique 71.331 ;*
6. *d'amortir la dépense relative à la part du réaménagement de la chaussée et réfection des trottoirs, estimée à Fr. 1'106'000.—, en 20 ans dès 2017 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331 ;*

L'arrêté 073-16.11 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

**c) Mairie de Lancy – Rénovation partielle du bâtiment – Crédit d'étude (Fr. 120'000.--)
(074-16.11)**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseiller administratif présente le sujet et explique que ce crédit vise à permettre d'étudier la rénovation de la toiture et de la ventilation du bâtiment ainsi qu'une réfection de la sous-station produisant la chaleur du bâtiment.

Quelques légers travaux d'amélioration du bâtiment, qui n'a plus été rénové depuis une quarantaine d'années, sont également envisagés.

On profitera également de ces travaux pour remplacer les fenêtres du bâtiment de la mairie. Il est précisé que le bâtiment a été classé en tant que monument historique en 1921. Le plan financier prévu comprend également l'informatisation des archives papier qui se trouvent dans les combles qui seront rénovées.

Les commissaires se demandent ce qu'il en est de la rénovation de la salle du Conseil municipal, comme cela a été abordé en plénière par un groupe. Il est répondu que cette étude permettra de réfléchir également à cette problématique.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. VINCENT : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu la nécessité de procéder à des travaux de rénovation partielle du bâtiment de la Mairie ;

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Vu que des éléments spécifiques doivent être étudiés, comme l'assainissement des simples vitrages, l'isolation de la toiture et la modernisation de l'installation de ventilation ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 28 novembre 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 120'000.— destiné à la rénovation partielle du bâtiment de la Mairie ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 05.503 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 05.143 ;*
4. *en cas de réalisation du projet, ces frais d'étude seront intégrés au crédit de réalisation et seront amortis conjointement en 20 ans, sous la rubrique 05.331 ;*
4. *de prévoir, au cas où le projet ne se réaliserait pas, un amortissement de 5 annuités dès l'année qui suit l'abandon du projet, sous la rubrique 05.331 ;*

L'arrêté 074-16.11 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : un commissaire souhaite savoir ce qu'il en est de la piste cyclable à la route de la Chapelle, car elle n'est pas encore signalée alors qu'il avait lu qu'elle était vouée à devenir, sur une partie, une piste mixte.

Il lui est précisé qu'au début cela était en effet prévu en tant que trottoir mixte, cependant, au vu de l'allure des vélos dans la descente comparable à celle des voitures, le nécessaire a été fait auprès de l'Etat qui a installé la piste cyclable sur la route, dans la descente. Pour ce qui est du sens opposé, un panneau devrait signaler qu'il s'agit d'une piste mixte, ce qui n'est pas encore le cas selon le commissaire en question.

**11) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 8 novembre 2016 –
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**

a) Bilan sécuritaire de la piscine de Marignac

=====

Mme ROSSELET présente le sujet :

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Deux sortes de risques :

1. Incivilités, délinquances et vols
2. Accidents et risques de noyade

Le mode de fonctionnement par échelons mis en place actuellement est efficace à la piscine. Dans un premier temps, c'est le gardien qui fait respecter le règlement. Si cela ne suffit pas, il bénéficie d'un appui du personnel engagé à l'année se trouvant sur place ou du chef du jour.

En cas de besoin, des agents de sécurité privée sont là pour gérer les situations complexes et prendre le relais. Pour finir, en cas de besoin, la police est contactée.

En ce qui concerne les vols, des progrès ont été constatés cette année, cependant il faut être conscient que les victimes ne vont pas toujours s'annoncer au gardien lorsque quelque chose leur est dérobé. Une vingtaine de coffres à valeurs ont été mis en place à proximité du local des gardiens.

Cette saison : trente expulsions orales prononcées par le gardien ou par les agents de sécurité privée pour la journée ; quatre expulsions de groupes allant de trois à douze personnes ; deux expulsions avec courrier recommandé pour interdiction de piscine pour toute la saison dans des cas de manque de respect complet ou d'exhibitionnisme ; un seul vol avec effraction dans un casier de vestiaire fermé à clef ; une bonne vingtaine de vols concerne des objets qui ont été laissés dans les gradins ou sous les linges des baigneurs ; sept plaintes pour vol de vélo.

Tout le personnel qui travaille aux abords des bassins est qualifié en natation de sauvetage. Le personnel auxiliaire temporaire a bien entendu également ses brevets à jour. En hiver, le personnel fixe s'entraîne toutes les semaines afin de ne pas perdre le rythme. En été, un exercice est organisé chaque semaine.

Pour finir, M. TROXLER répond à une question d'un commissaire sur des éventuelles intrusions nocturnes. Il n'en a pas connaissance ou peut être que les visiteurs respectent les lieux.

b) Bilan de l'exercice combiné du 8 octobre 2016

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : le but premier était de permettre aux différents corps de sécurité de se découvrir ou de se redécouvrir afin de connaître les fonctions ainsi que le matériel de chacun. L'exercice s'est déroulé sous la mairie et il s'agissait d'une simulation de tremblement de terre avec tous les dégâts et les blessés que cela implique.

Comme dans tout exercice, il y a eu des points positifs, d'autres négatifs qui devront être améliorés. Tout ceci a été discuté lors d'un débriefing et a permis à chaque corps de penser aux choses qu'il peut améliorer.

Le Conseiller administratif assure que cet exercice, qui n'avait pas été organisé depuis 15 ans, sera maintenu.

Comme cela représente un gros travail d'organisation en amont et que cet événement demande beaucoup de moyens et de temps, un délai relativement long (entre trois et cinq ans) est nécessaire entre deux exercices.

En ce qui concerne les coûts et les personnes impliquées, le conseiller administratif explique que certaines personnes sont soldées, pour le reste il s'agit de bénévoles. Il n'y a pas eu de chiffrage du coût de l'opération, les frais sont relativement faibles car le matériel existe. Il ne s'agit que de mise en place, de frais de déplacement et autres.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

En termes de personnes impliquées, d'après le nombre de repas distribués, il y en avait environ 130.

Le Conseiller administratif remercie toutes les personnes qui se sont grandement impliquées, permettant une dynamique très intéressante.

c) Présentation de la CICO

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : la CICO est une cellule d'information et de coordination qui consiste en une séance qui a lieu une fois par mois et qui a pour membres le Conseiller administratif délégué à la sécurité, des représentants des écoles primaires et secondaires, la direction du site des Grandes-Communes, les directions des CFP, les îlotiers de la police cantonale et de la police municipale, les TSHM, le chef du service des affaires sociales, ainsi que la sécurité privée, laquelle est mandatée par la commune pour intervenir la nuit sur certains bâtiments.

En plus de ces personnes, d'autres peuvent être invitées en fonction des circonstances et des sujets abordés.

Le but est de pouvoir, lorsqu'il y a une problématique particulière, déterminer qui doit intervenir et de quelle façon. Il s'agit de traiter tous les problèmes qu'il peut y avoir sur la commune.

d) Divers

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : une commissaire indique qu'à l'avenue Eugène-Lance, se forme un énorme bouchon tous les matins devant l'école Internationale. Le Conseiller administratif informe que, dernièrement, l'institut a été relancé et une séance était prévue à la fin du mois de novembre afin d'aborder une nouvelle fois cette problématique.

Un commissaire informe d'un problème de circulation qui concerne le pont de Lancy. La voie des bus est, à certains moments, voire très souvent, occupée par les voitures. M. GAY en prend bonne note.

Un commissaire indique qu'à l'avenue des Communes-Réunies, en direction de la place du 1er-Août, il existe un marquage au sol pour les cyclistes Or, au bout d'un moment le marquage disparaît, les cyclistes passent sur le trottoir devant la boulangerie et rattrapent la piste cyclable qui est plus loin. Le commissaire se demande s'il ne faudrait pas envisager d'autoriser les cyclistes à passer sur la voie des trams.

Une commissaire souhaite savoir si, suite à l'ouverture du « Village du Soir », des plaintes pour nuisances sonores ont été enregistrées. M. le Conseiller administratif répond par la positive. Quelques plaintes ont été recensées ; la police municipale s'est régulièrement rendue sur place et un sonomètre a été installé chez un habitant. Des séances ont régulièrement lieu avec la police cantonale afin d'essayer de cadrer au mieux le système.

Pour la partie qui se déroule à l'extérieur, des nuisances sonores sont aussi constatées. Le Conseiller administratif assure que la police municipale travaille de manière étroite avec la police cantonale ainsi qu'avec les organisateurs pour améliorer les choses.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Un commissaire a lu dans la presse que le changement d'horaire entraînait des cambriolages supplémentaires. M. GAY et M. SCAGLIONI indiquent que, selon les derniers rapports les cambriolages sont en diminution.

Un commissaire souhaite aborder un point concernant les APM en trois volets. Le premier élément concerne un point de situation de la formation des APM. Le second élément est directement en lien avec ces questions de formation et de développement des APM. Le dernier élément concerne le fait que la police de proximité n'a pas les effectifs pour assumer les missions qui lui sont confiées par les dispositions de la LPol.

Le commissaire insiste pour que les éléments ci-dessus soient traités le plus rapidement possible au sein de la Commission de la sécurité.

Un commissaire souhaite revenir sur un problème qu'il a exposé lors de la dernière commission : il demande à M. GAY s'il y a eu un retour concernant le parking deux-roues de Florimont où rien n'a apparemment changé.

M. GAY informe qu'une séance a été organisée par M. LORENZINI avec deux personnes du service et le directeur de Florimont. Il a été dit que le parking dont il est question était prévu comme un parking vélo. Le directeur de Florimont a eu conscience d'avoir fait une erreur en omettant de consulter la commune et est prêt à remédier à cette pratique qui est d'utiliser le parking pour les motos.

**12) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –
Séance du 21 novembre 2016 – Rapporteur : M. Michele COLLEONI****a) Présentation du groupe COTY**

=====

M. COLLEONI présente le sujet : M. LORENZINI nous présente le groupe Coty. Procter & Gamble leur a cédé début octobre 2016 une partie de ses activités, principalement celles liées à la parfumerie. Un tiers des effectifs est composé d'anciens collaborateurs de Procter & Gamble, un tiers de collaborateurs historiques de Coty et un tiers de nouveaux collaborateurs. Le siège général est aux Etats-Unis. Leur laboratoire est resté à Versoix, mais a transféré le gros de ses activités à Lancy, dans l'annexe administrative de Procter & Gamble à l'avenue des Morgines. Le site de Lancy est devenu le siège européen du groupe.

Mme BOVAY collaboratrice de Coty, nous présente le groupe par la projection d'un film résumant bien toute la diversité des marques commercialisées et son rang mondial par domaine d'activités. La société compte plusieurs centres stratégiques dont celui à Lancy Coty professional beauty. Environ 700 personnes travaillent à Lancy.

A la question d'un commissaire souhaitant savoir ce qui attache Coty à Genève, Mme BOVAY indique que Coty professional beauty est entièrement composée d'ex-Procter.

En termes d'infrastructures, un commissaire pose la question si Coty a des projets de crèche ou autres. M. LORENZINI précise que le sujet a été abordé en se basant sur les acquis que la Commune avait avec Procter & Gamble. Une discussion est prévue au début de l'année prochaine.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Un commissaire demande ce que Coty a prévu pour la mobilité de ses employés, en rappelant que Procter & Gamble était très actif dans ce domaine. Mme BOVAY précise que Coty offre les transports publics à ses employés. La question d'offrir le park and ride est à examiner.

b) Divers

=====

M. COLLEONI présente le sujet : une commissaire nous signale que deux modifications de lois sont entrées en vigueur selon la FAO du 4 novembre 2016, dont une qui pourrait nous concerner. Visant par voie de règlement pouvoir modifier et amender les propositions y compris le projet de budget. Elle propose que la commission s'en saisisse. M. LORENZINI nous précise que cette pratique est déjà effectuée à Lancy et dans d'autres communes. Cette loi permettra de le formaliser.

A la demande d'un commissaire, il souhaiterait qu'un point de situation soit effectué sur le fonctionnement du Conseil municipal et des commissions.

**13) COMMISSION SOCIALE – Séance du 29 novembre 2016 –
Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI****a) Présentation des activités des travailleurs sociaux hors murs (TSHM)**

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : plusieurs représentants des équipes du Grand-Lancy et du Petit-Lancy sont présents. La répartition des équipes est en effet organisée par zone : l'équipe du Bus Unité prévention parcs Rhône-Champagne couvre le Petit-Lancy, et l'équipe Aire, couvrant les communes de Plan-les-Ouates, Perly, Bardonnex et Lancy, est plus particulièrement attribuée au Grand-Lancy. Cette équipe a récemment été scindée en deux, un groupe est maintenant entièrement dédié au Grand-Lancy, ce qui permettra de répondre plus spécifiquement aux besoins de notre commune.

Les TSHM ont tout d'abord une mission d'observation auprès des jeunes de 12 à 25 ans. Il s'agit de s'insérer dans un espace local, d'observer la réalité sociale pour pouvoir en témoigner et d'expliquer et proposer des actions aux différents partenaires. Les TSHM estiment que la grande majorité des jeunes va bien, et que cette mission de prévention permet de maintenir une écoute et une bonne intégration des jeunes dans les quartiers.

Puis il y a une mission d'action, qui consiste principalement à créer des liens : avec les jeunes en situation précaire, entre jeunes et adultes, entre jeunes et institutions. Il s'agit aussi de permettre aux jeunes de reprendre confiance et de les renforcer dans leurs démarches.

Les TSHM effectuent des tournées en bus ou à pied, allant à la rencontre des jeunes là où ils sont (parcs, halls d'immeuble, préaux) afin de prêter une oreille attentive aux problèmes que les jeunes peuvent rencontrer, d'assurer une présence préventive, de travailler sur les capacités citoyennes des jeunes mais aussi sur des problématiques plus individuelles. Les TSHM sont aussi conscients de la limite de leur rôle, et font un travail important d'orientation vers les services compétents, surtout lorsque sont abordées des problématiques individuelles spécifiques.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

La thématique de l'insertion professionnelle est abordée, notamment pour des jeunes en rupture scolaire ou professionnelle. L'intervention des TSHM permet l'accès à de petits jobs, ce qui leur permet de créer ou de garder un lien avec le monde professionnel. Ces actions se font en collaboration étroite avec Contact Emploi Jeunes, structure qui prend ensuite le relais pour un suivi à moyen ou à long terme. Des problématiques plus générales peuvent aussi être abordées en collaboration avec ce service, comme l'endettement des jeunes et de leurs familles.

Les TSHM gèrent également les locaux en accueil libre et en gestion accompagnée. Il faut noter que Lancy en compte un grand nombre, ayant à disposition dans les sous-sols des écoles beaucoup d'espace qui se prête aux activités des jeunes, notamment l'utilisation par des groupes de musique.

L'ouverture des salles de sport est aussi un outil pour permettre la rencontre entre jeunes et l'accès à des activités sportives.

Les TSHM suivent également certains projets collectifs, comme l'activité sportive au square Clair-Matin, en collaboration avec l'EMS des Mouilles, ou les voyages humanitaires organisés régulièrement. Ils participent aussi fréquemment avec les jeunes à certaines manifestations et festivals.

2017 sera l'année de la mise en place de la nouvelle organisation pour l'équipe Aire, avec une équipe plus spécifiquement dédiée à Lancy. L'installation prochaine de cette équipe dans les locaux du Mégaron contribuera aussi à renforcer le partenariat avec d'autres acteurs sociaux. La volonté des deux équipes est aussi de poursuivre une collaboration afin d'harmoniser certains éléments pour l'ensemble de la commune, et d'accentuer les activités directement liées aux problématiques des jeunes.

b) Point de situation sur l'accueil des migrants

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet :

Il y a plusieurs actions en cours à ce jour :

- l'abri de protection civile d'Anneville, accueillant essentiellement des hommes majeurs, majoritairement érythréens ou afghans.
- un site pour les mineurs non accompagnés, qui se trouve sur la commune de Carouge mais à proximité immédiate de Lancy.
- un projet au chemin du Bac, au Petit-Lancy, qui concernera environ 17 familles qui s'installeront fin 2017/début 2018. Le projet a été bien accueilli auprès de la population lancéenne, lors d'une séance d'information récente.

Même si un certain nombre d'actions se mettent en place, les avancées ne sont pas si importantes que prévues. En effet, la collaboration avec l'Hospice général s'avère laborieuse actuellement.

Certaines actions et perspectives positives se dégagent néanmoins :

- Un repas de fin d'année a été organisé par le service social le 20 décembre pour les migrants, avec la présence de personnes-clé, comme un groupe d'habitants intéressés à créer un collectif pour venir en aide aux migrants.
- En février prochain, sera mis en place un groupe de travail au pavillon de l'Orangerie avec toutes les personnes intéressées à se mobiliser.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

- Plusieurs activités ont lieu pour les migrants accueillis à la PC Annevelle : mise à disposition d'une salle de sport, collaboration dans le cadre du potager pédagogique.
- Concernant les mineurs non accompagnés, Contact Emploi Jeunes s'est investi activement pour renforcer l'équipe d'animation de l'Hospice général pendant l'été.

La collaboration avec les maisons de quartier est en cours, notamment avec la maison de quartier du Plateau.

c) Présentation du plan canicule

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : même si la gestion d'une situation de canicule est de compétence cantonale, il est essentiel que les communes se mobilisent afin d'assurer un service de proximité. Un plan canicule a été élaboré, permettant de formaliser de nombreuses actions déjà présentes jusqu'alors, et de clarifier le rôle de chacun. Plusieurs acteurs sont mobilisés : protection civile, service social, police municipale, secrétariat général, Contact emploi jeunes, l'association VIVA.

Un flyer est distribué à tous les ménages, mettant en évidence les bons comportements à adopter en cas de canicule.

Un standard téléphonique se met en place, permettant à la fois de recevoir des appels et de contacter des personnes à risque, notamment les personnes âgées vivant seules.

d) Divers

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : un commissaire relaie les inquiétudes du centre Marignac quant au déplacement de certains de ses locaux au Mégaron. M. RENEVEY et M. DEMIERRE informent la commission que le dialogue avec les différents acteurs est bien en place et que des propositions seront faites prochainement aux collaborateurs du centre Marignac.

Il est également prévu que la Commission sociale visite prochainement le futur centre socioculturel.

**14) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 30 novembre 2016 –
Rapporteur : M. Christian HAAS****Visite de la médiathèque de Thonon**

=====

M. HAAS présente le sujet : Mmes BOUSSINA et ANDREY, du service de la culture et de la communication, M. GUERITEY, chef du service des travaux et de l'urbanisme, M. LORENZINI, Conseiller administratif en charge de la culture, ainsi qu'une bonne partie des membres de la commission se sont déplacés le 30 novembre pour visiter la médiathèque de Thonon.

Cette visite extra-muros poursuivait deux objectifs : premièrement visiter la médiathèque actuelle et se faire présenter son fonctionnement.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Deuxièmement, dans la perspective de notre projet aux Palettes, avoir une présentation du magnifique projet en cours et des enjeux de la nouvelle médiathèque de Thonon.

C'est ainsi que nous avons été reçu par M. PRADELLE, adjoint au Maire de Thonon, Mme RENAUD, responsable du service de la culture, et Mme GABAY, responsable de la médiathèque.

Pour contextualiser ce projet, l'adjoint au Maire donne d'emblée quelques précisions importantes : l'exemple de Thonon est un bel exemple pour le projet de la ville de Lancy, tant par rapport au fonctionnement actuel qu'au projet en cours.

C'est une volonté politique unanime qui a permis au projet de se réaliser. Avec 35.000 habitants, Thonon connaît un développement important, et il fallait un lieu plus adapté, qui soit un équipement structurant en plein cœur de la ville, et qui aura pour fonction de faire rayonner la cité.

C'est ainsi que ce projet de 14 millions d'euros, pour un chantier de 22 mois, proposera, dans un bâtiment patrimonial qui sera entièrement transformé, une nouvelle médiathèque de 1800 m², ainsi que d'autres équipements.

Ce nouveau pôle d'attraction pour Thonon comportera notamment un espace d'art contemporain, une école de musique, un auditorium, une cafétéria et un forum, couvert par une verrière, et un espace culturel. L'inauguration est prévue en 2018.

Actuellement, la médiathèque occupe une ancienne surface marchande d'un seul plateau, qui permet un accueil de qualité avec une grande liberté de circulation.

Sur les activités actuelles et les enseignements à tirer de l'expérience de Thonon, on peut relever les points suivants :

L'espace accueil et un équipement avec des bornes automatiques facilite grandement le travail du personnel, qui est très disponible vis-à-vis du public.

Des postes informatiques sont disposés un peu partout afin de faciliter les recherches des usagers.

Le développement de cette médiathèque et le projet futur répondent aussi à une demande de nombreuses communes avoisinantes qui possèdent de petites bibliothèques qui ne peuvent pas couvrir les besoins d'un bassin de population important.

L'accès aux personnes âgées et les modalités de consultation pour les aînés sont également évoqués comme étant une préoccupation importante.

Divers échanges ont encore lieu au sujet de l'accès et de l'ouverture de tous les moyens médias à la population étrangère, de l'organisation de toutes sortes de manifestations culturelles autour de la lecture et du fait d'encourager un accès et une mixité de public le plus large possible.

Un exemple vient illustrer la philosophie de ce lieu : une femme est entrée dans la médiathèque en disant : *"je suis rentrée parce qu'au moins ici, on n'est pas obligé de savoir des choses pour avoir le droit d'entrer"*.

Enfin, des informations concernant le site internet, les tarifs, les moyens informatiques et diverses modalités techniques sont échangées entre participants.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

En conclusion, tous les visiteurs ont pu mesurer à quel point le projet des Palettes présente un intérêt majeur.

Comme l'a dit le Conseiller administratif en remerciant nos hôtes, il va s'agir d'offrir, au cœur d'un quartier extrêmement dense et présentant une population très mixte, un lieu culturel central, permettant à une très large population d'en bénéficier.

**15) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 5 décembre 2016 –
Rapporteur : M. Steve RAY****a) Projet de médiathèque au Mégaron – Etape 2**
=====

M. RAY présente le sujet : M. LORENZINI indique que le Conseil administratif attend de sentir le soutien du Conseil municipal pour aller de l'avant sur ce projet ; il compte donc beaucoup sur cette séance de Commission de la culture. Suite à l'aménagement d'un local au pied de l'Etoile-Palettes et à l'agrandissement de l'école Tivoli, les deux étages inférieurs du Mégaron ne sont plus nécessaires pour les salles d'arts martiaux. Ces besoins n'étant plus utiles sur ce site, le Conseil administratif est en pleine réflexion sur l'usage de cet espace. La question est de savoir s'il serait judicieux d'y localiser la salle des fêtes et/ou la salle communale de plus grande importance ou si ces dernières sont maintenues dans la programmation du projet de la patinoire. Il y a énormément de scénarios possibles quant à la configuration des projets. M. LORENZINI ne cache pas que la médiathèque lui semble être une bonne solution, le Conseil administratif est plutôt favorable à installer un équipement dit « culturel rassembleur » à cet emplacement qui est le quartier de l'Etoile-Palettes. En effet, un tel projet permettrait d'avoir un pôle culturel, hormis le projet du Mégaron qui est plus basé autour de la vie associative sociale.

En ce qui concerne le second élément qui le pousse à être en faveur de cette médiathèque, M. LORENZINI explique que l'accord passé avec la commune de Plan-les-Ouates qui a déjà confirmé être intéressée à financer le fonctionnement le convainc en ce sens.

Afin de conclure, M. LORENZINI explique que, pour l'heure, ce que souhaiterait le Conseil administratif, c'est de sentir le degré d'adhésion au projet d'une médiathèque à cet emplacement. Il estime que cette dernière peut amener un vrai plus au niveau de la population du quartier. Mais il ne faudrait pas trop attendre ; l'autorisation de construire est en force.

Un commissaire demande à M. LORENZINI de clarifier les choses quant à la position du Conseil administratif. Il ne comprend pas si ce dernier est favorable à un pôle culturel avec ou sans salle communale.

M. LORENZINI reconnaît que le Conseil administratif n'est pas arrêté sur la salle communale. Tout dépend du pôle culturel ; si ce dernier ne se fait pas, peut-être qu'il n'y aura rien et que la salle communale se fera à la patinoire, mais le cas de la patinoire est un peu en stand-by depuis quelque temps et M. LORENZINI reconnaît ne pas être rassuré. Il est plutôt favorable à l'idée de rester autonome et de faire soi-même sa propre salle communale.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

Mme ANDREY fait un retour sur la visite de la médiathèque de Thonon qui l'a convaincue. La structure française, un grand espace sans poteaux, correspond à ce qui est prévu à Lancy, elle a ainsi pu être rassurée sur la faisabilité du projet. Elle a pu comprendre qu'aujourd'hui, dans le mot « médiathèque » il y a plutôt le terme « médiateur » que « technologie ».

Un commissaire se dit enthousiasmé par ce projet. C'est, selon lui, l'un des plus porteurs de ces dix prochaines années. Tous les ingrédients sont présents : un emplacement génial, un bâtiment génial, un grand bassin de population.

Un autre commissaire souligne qu'il est très important d'avoir de l'espace. Ce qui fait, selon lui, la qualité d'une bibliothèque, c'est d'avoir de la place pour chercher son livre et pour lire sans être collé au voisin.

Un commissaire se dit très favorable au projet. Le pôle culturel est une plus-value permettant un plus grand accès à la culture notamment vis-à-vis de la population précarisée et des adolescents.

Il ressort de la discussion que la salle communale pourrait également être configurée pour des spectacles.

A l'unanimité, la commission soutient le projet de pôle culturel incluant une salle communale mixte.

b) Programmation 2017 de la Villa Bernasconi

=====

M. RAY présente le sujet : Mme MARIETHOZ signale qu'elle est venue accompagnée de Mme RODUIT pour répondre de manière plus précise aux éventuelles questions. Avant de passer à la programmation 2017, elle rappelle que la fluctuation des expositions tient souvent aux partenariats, comme celui effectué avec Antigél ou encore avec ArtGenève. Cette année, cinq expositions sont prévues :

- *Temps irréel*

Exposition en partenariat avec Antigél, cette exposition réunit les travaux de deux artistes qui travaillent le *mapping* et les nouvelles technologies.

- *Écrans mobiles*

Cette deuxième exposition sera très courte. Il s'agit d'une manifestation qui interroge sur la situation actuelle autour de la technologie. La question est d'actualité, mais elle l'est depuis des centaines d'années ; déjà en 1900, on se posait la question de la place de la peinture après l'apparition de la photographie. Mais l'art du pinceau n'a pas disparu. De même que le théâtre après l'apparition du cinéma. Si tout ne disparaît pas, tout se transforme ; le cocon de l'exposition sera de voir où nous en sommes aujourd'hui avec les nouvelles technologies et les écrans qui deviennent interactifs.

- *Festival Mai au parc*

Cette année, « Mai au parc » invite la fête foraine « La Fête à Toto ». Ce qui explique pourquoi, contrairement aux bonnes résolutions pourtant prises, le festival « Mai au Parc », se tiendra au même moment que le vernissage d'une exposition, à savoir celle de Winschluss, *Un Monde merveilleux*. Une exposition en écho avec « La Fête à Toto ». On a toujours tendance à

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

dire « le traditionnel Mai au parc », mais ce n'est pas exact puisque, chaque année, ce dernier est totalement différent.

- *Un Monde merveilleux*

Il s'agit d'une exposition de l'artiste Winschluss, en écho à une exposition du Musée Ferraille accueillie en 2003 et à laquelle l'artiste avait participé. *Un monde merveilleux* est fait de maquettes et reprend les contes de notre enfance. Mme MARIETHOZ décrit Winschluss comme étant un « touche-à-tout », il est porté par l'une des galeries les plus innovantes de Paris en art contemporain.

- *La Ruche*

Cette exposition de Noah Stolz et de Stella Maris est calée sur la Fête de l'Abeille à Lancy. L'idée part de la ruche et de l'abeille, un insecte très représenté soit par Napoléon, soit dans le temps par les anarchistes également. L'abeille était aussi l'emblème pour tout un courant d'immigration des années 60. Le lieu, la Villa Bernasconi, a également un sens très fort puisque le parc comportait des baraquements qui accueillaien les immigrés italiens et espagnols. L'arrière-petit-fils d'Alphonse Bernasconi, Fabrice, est étudiant en art et s'est emparé de ce sujet pour réaliser des interviews et faire un projet encore en cours.

- *Leo Lionni*

La période de fin d'année étant très propice aux expositions pour les enfants, tout comme Tomi Ungerer l'an dernier, un artiste est invité. Mme MARIETHOZ dévoile son nom : Leo Lionni. Aucune collection de Leo Lionni n'est déjà constituée et il n'existe pas de musée comme ce fut le cas pour Tomi Ungerer. Il existe cependant des objets de l'auteur entre la Toscane et les Etats-Unis. La période actuelle est creuse, Mme MARIETHOZ explique en avoir profité pour travailler à la collection, à la remise à jour des fichiers presse et au suivi du fonds d'art. Un projet est en cours, une exposition de Lily, l'artiste de Lancy dont on peut voir aujourd'hui une œuvre au musée Rath.

Un commissaire remarque qu'il trouve cette programmation très intéressante et remercie pour ce joli programme.

Mme MARIETHOZ souligne l'importance pour la Villa d'être en partenariat avec d'autres institutions, notamment avec le festival Antigél. Elle souligne également une collaboration avec le cinéma Cinélux, partenaire pour l'exposition Winschluss.

c) Divers

=====

M. RAY présente le sujet :

- *Fréquentation des lieux culturels*

Mme BOUSSINA distribue un document présentant la fréquentation des activités de la Ferme de la Chapelle et de la Villa Bernasconi, comme l'avait souhaité la commission.

Il ressort de ces chiffres un indicateur de succès. Une commissaire demande si ces données vont servir à influencer la programmation. M. LORENZINI explique que ce ne sera pas totalement le cas. Il n'est pas possible de satisfaire la culture uniquement en fonction de la fréquentation. Le but est justement d'avoir une offre qui soit la plus large possible et qui allie des petites

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

manifestations qui ne touchent que certaines personnes dans certains domaines plus pointus, aux manifestations qui touchent une plus large population. Quant aux statistiques, M. LORENZINI estime qu'elles permettent aussi de rassurer sur la fréquentation de La Ferme de la Chapelle où il peut remarquer qu'il y a un certain équilibre entre les différentes manifestations.

M. VINCENT : si vous pouviez juste aller à l'essentiel.

M. RAY : d'accord.

- *125e anniversaire de la Musique de Lancy*

La manifestation n'aura pas lieu.

- *Concours pour la gare Lancy Pont-Rouge*

Un commissaire demande des informations sur l'état des lauréats.

M. LORENZINI explique que, en effet, le jury s'est réuni le 2 décembre. Le Conseil administratif, comme le prévoit le règlement, validera les résultats durant la séance du lendemain après-midi. Il y avait déjà cinq projets retenus, qui seront exposés à partir du 9 février et durant quatre jours à la Grange Navazza.

- *Fresque pignon*

M. LORENZINI souhaiterait donner quelques informations sur la fresque qui a été réalisée sur le pignon du bâtiment situé sur la place du Marché. Il s'agit d'une fresque inspirée du bédéiste Cosey. Une inauguration est prévue d'un commun accord avec la propriétaire de l'immeuble.

- *Festival Lancy-Tennessee, du 7 au 8 juillet au parc Navazza*

M. LORENZINI tient à avertir qu'un comité d'organisation a été créé pour le festival Lancy-Tennessee. Il réunit des conseillers municipaux et les chefs des différents services. Le festival se tiendra du 7 au 8 juillet 2017.

16) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 7 décembre 2016 – Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY

a) Accessibilité universelle à Lancy – résultats de l'audit

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : la présentation a été faite par M. BARIOLI, associé de la Société en accessibilité Id-Géo. M. BONFANTI informe que 17% de la population est en incapacité, que ce soit légère ou lourde, temporaire ou définitive. Par corrélation, 6'000 personnes seraient concernées à Lancy. Toutefois, ces 17% ne comprennent ni les personnes de moins de 15 ans, ni les personnes vivant en institution. Ce qui signifie qu'en réalité, il s'agirait plutôt de 25% de la population, les populations âgées de plus de 65 ans étant beaucoup plus touchées par ces problématiques. La ville de Lancy souhaite tenir compte de cette réalité car la population est vieillissante. En effet, en 2035 environ 25% de la population aura plus de 65 ans. L'objectif pour Lancy est donc d'offrir une égalité d'accès aux bâtiments ainsi qu'aux prestations de la commune à l'ensemble de la population en proposant une

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

meilleure prise en compte des besoins et une amélioration des conditions de vie des personnes concernées. M. BARIOLI nous annonce que selon l'Office fédéral de la statistique la première cause du handicap est l'âge, avec lequel se développent des incapacités des problèmes moteur ou sensoriels.

Les incapacités peuvent provenir de :

- Facteurs de risque : comportement, génétique, accident
- Facteurs personnels : déficiences, incapacités
- Facteurs environnementaux : bâtiments, prestations

M. BARIOLI présente alors le plan d'action 2016-2020 pour favoriser l'accessibilité, avec des priorités qui peuvent être réalisées relativement rapidement comme :

- L'accès aux infrastructures
- La Culture, les loisirs et le sport
- L'Emploi
- La Formation
- Les structures spécialisées
- Internet
- Des personnes-ressources
- Le Logement
- La langue des signes

b) Forêts – Coupes et abattages de sécurisation

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : Mme MICHAILLAT explique les raisons pour lesquelles il faut intervenir sur les arbres comme :

- en cas d'intempérie un arbre couché sur une route.
- en cas de sénescence, arbre qui commence à périliter où il faut couper une branche séchée mais pas l'arbre en entier.
- Si l'arbre penche trop sévèrement sur la chaussée.
- Ou l'arbre en fin de vie.

Les responsables communaux font un suivi en repérant les arbres donnant des signes de risque pour la population et prennent contact avec les propriétaires pour intervenir. Si un propriétaire tarde à l'abattage, la commune s'en chargera et facturera son intervention.

c) Divers

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : M. BONFANTI rappelle qu'un très grand hôtel à insectes a été installé durant l'été au Parc Navazza devant le potager participatif. Des hôtels à insectes ont été offerts aux commissaires afin de les sensibiliser.

M. BONFANTI annonce le départ de Mme CATTIN et la remercie pour son travail et lui souhaite le meilleur.

Mme MICHAILLAT informe qu'un cèdre en fin de vie, se trouvant entre la crèche Couleurs du monde et le CAD, sera abattu cet hiver. Elle a approché le sculpteur genevois, Sylvio Asseo, pour qu'il lui fasse une proposition afin de donner une seconde vie à cet arbre emblématique.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016**17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. COUTO : M. BRUNIER sera à la Commission de la culture et la Commission des finances pour remplacer M. GOLAY.

M. VINCENT : je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M. BRUNIER, beaucoup de plaisir dans les commissions auxquelles il va participer et dans cette salle du Conseil municipal où règne, comme vous pouvez le voir, une ambiance studieuse, agréable et parfois plus dynamique et animée mais toujours dans le respect des gens et c'est très appréciable.

M. FLURY : j'aimerais conclure cette année par une note positive et demander au Conseil administratif de remercier les services communaux pour les magnifiques décorations de fin d'année qu'ils ont mis en place en différents points de notre belle commune.

M. HAAS : il y a environ une année, j'ai fait un vœu et il a été exaucé ! Je remercie le Conseil administratif car j'ai reçu une seule carte de vœux avec les trois signatures. En termes de rationalité, d'image et de soutien des vœux, j'apprécie particulièrement.

M. AESCHBACHER : j'ai une question au Conseil administratif concernant la route du Grand-Lancy au niveau des travaux. En passant ce matin, j'ai vu que, à hauteur du quartier de l'Adret, comme par magie, nous avons maintenant une voie de présélection qui a été supprimée, elle a été hachurée en blanc. J'aimerais savoir si c'est déjà la décision de la DGT concernant le futur quartier et si la commune a été informée de cette décision quelque peu unilatérale, parce qu'en supprimant deux voies en en laissant plus qu'une, bienvenue la gabegie sur la route du Grand-Lancy.

M. FRANCIOLI : j'aimerais revenir sur le point 7) concernant les travaux pour le remplacement de la pelouse synthétique du stade des Fraisiers. Quelque chose n'est pas très clair car dans le programme intentionnel des travaux, il est stipulé que c'est renvoyé à une Commission conjointe développement durable et sports. Dans le planning des commissions, ce n'est pas marqué et on n'a pas parlé des sports. Est-ce que la Commission des sports est prévue ou non ?

M. BONFANTI : non, c'est une erreur, au début il est vrai que nous souhaitions faire une commission conjointe, mais on s'est rendu compte que le terrain était de toute façon déjà synthétique et que vu que c'est le service de l'environnement qui gère ce type de travaux, il fallait que cela soit renvoyé à la Commission du développement durable uniquement.

M. FONTAINE : j'ai une proposition. Je vous propose que les Conseillers municipaux félicitent le Conseil administratif *in corpore*, pour avoir fait l'exercice du changement de nom du Mégaron, prendre un nom un peu plus facile à prononcer ...

L'assemblée applaudit.

M. COUTO : je reviens sur la même problématique de la route de St-Georges où la phase de feux sur la voie de gauche a été raccourcie. C'était une solution pour ce qui concerne la sécurité des enfants qui reviennent de l'école, c'était une bonne chose, malgré qu'il y ait quand même encore quelques personnes qui font demi-tour sur le chemin de Tivoli.

Par contre, maintenant il y a une autre problématique : je vois souvent le bus qui est coincé derrière les voitures parce que forcément la queue est maintenant plus grande et elle arrive des fois jusqu'à l'entrée du cimetière de St-Georges. J'aimerais savoir si c'est la solution

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

définitive ou s'il n'est pas prévu, par exemple, de changer le timing du feu qui ne laisse actuellement passer que trois ou quatre voitures. Je pense qu'il reste toujours de l'espace devant. Savoir si cela ne pourrait pas être changé pour laisser passer cinq ou six voitures.

M. LORENZINI : je vais commencer par rattraper un manquement du début de la séance en vous donnant deux petites informations.

La première pour vous dire que vous avez trouvé sur vos places un papillon de « Bulle en scène », cela avait été évoqué à la Commission de la culture dans le cadre de la rénovation de la salle communale du Petit-Lancy qui offre de nouvelles possibilités programmatiques : une programmation sur toute l'année, mois par mois, est mise en place avec un partenaire, l'Association Bulle en scène qui fait du café-théâtre, donc accueille des spectacles. Vous avez ici la liste des trois premiers spectacles qui se dérouleront au mois de janvier, février et mars. J'espère qu'une partie des Lancéens iront rire ou passer un bon moment dans ces spectacles.

Le deuxième élément pour vous dire que le Conseil administratif a décidé d'organiser une nouvelle manifestation qui se déroulera en début d'année, ce sont les vœux du Conseil administratif. Cette manifestation se déroulera précisément le vendredi 27 janvier, à 18h30, à la salle communale du Grand-Lancy.

Je vous encourage à être présent à cette manifestation. Un tout-ménage sera diffusé pour inviter l'ensemble de la population. Ce sera l'occasion de présenter les projets réalisés et surtout les projets pour l'année à venir qui seront réalisés sur notre commune et d'échanger avec la population à ce propos.

Quelques éléments de réponse : concernant la route du Grand-Lancy, j'avoue que j'ai fait le même constat que vous en passant aujourd'hui. J'ai cru deviné en montant des sortes de bandes blanches en peinture, donc ils sont en train finalement d'anticiper la suppression du tourner-à-gauche. Il est vrai qu'elle a été annoncée dans le cadre de la régulation indispensable d'après la DGT pour ce carrefour avec le nouveau quartier de l'Adret. Probablement que la gestion du trafic pendant le chantier, qui doit démarrer en début d'année prochaine, a dû anticiper cette demande, mais formellement on n'a pas été informé, donc on adressera une demande à la DGT pour comprendre ce qu'il en est et se plaindre du manque d'information dans ce dossier.

La deuxième remarque concernant St-Georges : j'ai peu d'espoir d'une entrée en matière par rapport à une prolongation de la durée de la présélection pour aller tout droit à cet endroit, car de nouveau quelque chose nous échappe, c'est la DGT, mais c'est lié bien évidemment à la fluidité du trafic sur la route de Chancy et donc la fameuse onde verte. On peut écrire pour poser la question, mais j'ai assez peu d'espoir d'une entrée en matière par rapport à cette demande.

Mme GACHET CREFFIELD : pour enchaîner sur ce qui vient d'être dit concernant la route du Grand-Lancy, j'ai une question. D'accord, on est mis devant le fait accompli comme quoi on avance un certain nombre de décisions au niveau de la DGT par rapport à l'organisation des routes cantonales sur le territoire lancéen, je l'entends bien. Par contre, il reste la question de la piste cyclable, puisque sur la route du Grand-Lancy il y a maintenant un céder-le-passage. Les vélos sont contraints de quitter la piste cyclable pour aller sur la route, alors qu'il y a un trafic phénoménal sur cette route, c'est extrêmement dangereux. Et maintenant, il va y avoir ces bandes blanches.

Je souhaiterais que la commune puisse en tout cas s'enquérir d'une réponse quant à l'avenir de la piste cyclable parce que la déviation avec un céder-le-passage pour arriver sur une route à haut trafic est extrêmement dangereuse. Au début, j'ai pensé que c'était temporaire, on

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

avait avancé une histoire de deux-trois mois. Au vu des marquages au sol et de la réponse qui vient d'être faite, je me fais un peu plus de soucis pour les vélos et les piétons. Je souhaiterais que le Conseil administratif tape un peu sur la table en tout cas pour annoncer – personnellement je suis très fâchée, mais cela je pense que vous n'allez pas l'écrire - mais en tout cas je trouve très étonnant que l'on s'arroge ce type de droits sans en informer les autorités communales. Cela va dans le sens de tout ce que j'ai dit précédemment concernant la DGT et je trouve cela scandaleux.

M. AESCHBACHER : j'aimerais terminer par une note positive, je souhaiterais remercier le service des parcs, promenades et maintenance pour le marché de Noël, avec ces sympathiques petits chalets qui, je pense, ont été particulièrement appréciés par le peu de conseillers municipaux qui étaient présents à l'inauguration, mais qui se sont certainement rattrapés en participant au reste du week-end. J'aurais juste une remarque : si l'année prochaine, cela se refait, il serait bien d'avoir une tente plus grande pour la partie festive ou en tout cas nourricière de la population. Mais sinon, j'ai trouvé particulièrement sympathique de pouvoir faire ce marché de Noël en plein air avec des petits chalets en bois, rappelant le vrai marché de Noël.

M. LORENZINI : nous transmettrons les remerciements au service de la sécurité qui est en charge de cette manifestation en collaboration avec le service de l'environnement qui a changé de nom depuis quelques années ! et de la culture qui s'est occupée de l'animation du volet culturel de la manifestation.

M. VINCENT : je lève la séance et vous invite à vous rendre au carnotzet afin de casser la marmite.

La séance est levée à 22h00

La Secrétaire :

Olga VILLARRUBIA

Le Président :

Cédric VINCENT

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme BEUN : j'ai trois petites questions. La première concerne le tram sur l'avenue du Curé-Baud. Sur l'avenue du Curé-Baud, vous avez un passage souterrain qui va du parc Petit-Voiret jusqu'au terrain d'aventure. Lorsque le tram, qui est lourd et gros, passera sur l'avenue Curé-Baud, le passage souterrain sera-t-il maintenu ? sachant qu'il y a 1 mètre ou 2 de terre ou autre.

Ma deuxième question concernant ce que vous avez dit au début sur le stop à l'avenue des Courtillets-route du Grand-Lancy, est-ce que la DGT est vraiment allée voir comment cela se passait aux heures de pointe en voiture ou pas ?

La dernière question concerne le parking de la Mairie. Parfois il n'y a plus de places du tout, on est obligé d'attendre plus d'une heure pour avoir une place au parking de la Mairie, alors que dans tous les quartiers, c'est plein, comme ce mercredi par exemple. Lors d'un autre Conseil municipal, quelqu'un avait posé la question : est-ce qu'on pouvait mettre les places à 1h30 au lieu de 3 heures. Ce qui faciliterait la possibilité de poser la voiture pour aller à la Mairie effectuer des tâches que l'on doit faire.

M. ROSSI : j'habite au chemin des Palettes et j'avais une question relative au surélévement des immeubles au chemin des Palettes.

Le surélévement est en train de se faire malgré un préavis négatif donné par cette Mairie et contre le vouloir des habitants de ce quartier.

Quand l'aval a été donné pour ces travaux, la population avait réagi assez négativement et une opposition s'était organisée. Ensuite on nous avait dit que la surélévation serait abandonnée vu que les bâtiments n'étaient pas en état de supporter le poids.

Et voilà que maintenant on surélève un des bâtiments pour faire des appartements duplex. Des appartements qui seront loués ou vendus à des prix élevés et pas du tout donc pour des raisons sociales mais plutôt spéculatives.

Ma question se rapporte aux places de parking. Selon la loi, un nombre de places doit être pourvu quand on construit de nouveaux logements dans un quartier. Or, nous savons tous qu'avec les travaux du tram 15, la grande partie des places de parking sur le chemin des Palettes sera perdue ou déplacée ailleurs. Dans ce contexte où l'on veut encore augmenter le nombre de places, mais où ? Il y a des rumeurs qui parlent d'un parking souterrain à venir qui serait creusé entre les immeubles et qui de ce fait causerait la destruction des magnifiques arbres qui sont en place.

Que le tram traverse le quartier est déjà mal accepté par la population, mais qu'en plus de cela on surélève des bâtiments dans ce quartier déjà très peuplé et qu'on rase des arbres pour un parking souterrain est inacceptable.

Personnellement, je pense qu'on devrait informer un peu plus la population, il y a nulle part des articles dans le Lancéen où on nous dit exactement ce qu'il est en train de se passer dans ce quartier. On sait où passe le tram, mais tout le monde est maintenant ébahi en face de ces immeubles qui sont surélevés et des rumeurs courent. Je pense qu'il y a un manque d'information à ce niveau.

Séance ordinaire du 22 décembre 2016

M. LORENZINI : concernant le tram, passage sous-voie sur l'avenue du Curé-Baud, en effet le tram passera là, des renforts seront effectués, il y a également un élargissement de l'avenue du Curé-Baud qui est prévu car à cet endroit il y a un arrêt, donc on doit élargir et prolonger un peu le passage sous-voie qui sera maintenu pendant les travaux et du moment où il va être pour des raisons techniques condamné, pour des questions de sécurité, mais les travaux de renforcement sont pris en compte.

Concernant les Courtillets, je crois que le Conseil administratif a fait tout ce qu'il pouvait faire. Maintenant, si les citoyens veulent écrire à la DGT pour demander s'ils ont bien été vus sur place, on peut leur donner l'adresse de la DGT.

Concernant le parking de la Mairie, on a déjà donné quelques éléments de réponse ici-même. En fait, on est actuellement en période d'enquête technique, donc au début de l'année prochaine on aura l'autorisation en force pour transformer la partie des places qui est située le long du muret quand on entre dans le parking à droite, avec un système de parcomètres pour de la plus courte durée, pour permettre notamment d'avoir des places disponibles pour les personnes qui viennent faire une courte course à la Mairie ou dans un des services du BAM, parce qu'on constate en effet que la durée de 3 heures fait qu'il y a passablement de personnes qui restent de longues périodes sur ces places et qu'il n'y a pas la rotation que nous désirions.

M. RENEVEY : je vais répondre pour les surélévations puisque j'étais à l'époque en charge des travaux et que je suis le dernier rescapé de l'ancien Conseil administratif.

Effectivement, le Conseil administratif avait donné un préavis négatif sur ces surélévations parce qu'il estimait que le quartier était d'ores et déjà assez dense et que la problématique des parkings était pour nous un véritable problème puisque d'une part, nous n'avions pas les assurances que les parkings seraient effectivement mis à disposition dans le cadre des surélévations, donc une augmentation du nombre de places de parking, alors que dans le même temps c'était la même époque où toutes les places de parking qui étaient le long des immeubles avaient été supprimées pour des motifs de sécurité puisque les pompiers n'arrivaient plus à accéder. En plus, sachant que le tram 15 allait arriver et allait aussi supprimer un grand nombre de places, il nous semblait que, avec toutes ces conditions-là, il n'était pas opportun que ces surélévations se fassent. Malgré tout, on l'a dit, ce n'est qu'un préavis et le Canton a décidé de passer outre ce préavis en estimant qu'il y avait pour eux un certain nombre de parkings dans des environs un peu plus lointains, qu'il existait un nombre de parcs dans la zone macarons et de ce point de vue-là nous n'avons pas été entendus.

Pour les réponses que je peux donner qui sont encore des réponses provisoires, puisque nous n'avons pas eu encore les dernières données concernant l'arrivée du tram, la berme centrale, là où il y a les arbres, ne serait pas touchée par le projet, donc les arbres devraient être maintenus. Il y a un projet de discussion pour un parking souterrain dans cette zone-là. Pourquoi ? Justement pour essayer de trouver des solutions pour cette suppression d'un très grand nombre, sinon la quasi-totalité, de places en surface due à l'arrivée du tram 15. Ce n'est encore qu'un projet qui doit être porté par la Fondation des parkings. Pour l'instant, ce n'est ni officiel, ni déterminé, mais c'est un projet qui est en cours et qui ne doit pas supprimer cette allée centrale d'arbres comme vous en parlez.